



**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN**  
**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE**  
الجمعية البرلمانية للبحر الأبيض المتوسط

**LE DIALOGUE MEDITERRANEEN**

Les difficultés qui demeurent en Méditerranée sont attribuées historiquement à l'importance de la région en termes de stratégie et de navigation. Elles résultent également de la succession de puissances qui se sont établies dans le bassin méditerranéen, d'autres qui ont occupé la région, et de l'installation conséquente de foyers de peuplement qu'ont engendrés les mouvements de population dans la région. Les partisans des empires ont été suivis par les croisades, la colonisation et les rivalités entre les superpuissances. La diversité culturelle, la civilisation et les valeurs de ces puissances ont marqué de leurs empreintes le caractère et le mode de vie dans les diverses sous-régions de la Méditerranée.

La Méditerranée est dotée d'un patrimoine régional unique qui devrait être préservé et réparti de sorte à améliorer la coopération et à promouvoir la confiance entre les États du littoral. Par conséquent, l'harmonisation nécessaire des influences culturelles étendues existant dans la région doit continuer.

Nous vivons dans une époque de changements provoqués par le progrès accéléré en matière de communication et dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, lesquels ont considérablement favorisé la mondialisation. Le changement est inévitable, il doit venir de l'intérieur et être accompagné plutôt de l'extérieur et ayant un trop grand impact sur le quotidien de nos citoyens. Au niveau régional, il faut donc relever ce défi de manière progressive, et soutenir ainsi une collaboration renforcée.

La Méditerranée a désormais son propre forum pour promouvoir une identité régionale collective par le dialogue entre les États de la région sur les questions pour lesquelles ils ont un intérêt direct.

**LES DEBUTS...**

*La Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE)*

Le dialogue méditerranéen est relativement récent. L'introduction de la question méditerranéenne à l'ordre du jour international est le résultat de la détermination de Malte d'inclure un chapitre méditerranéen dans l'Acte final d'Helsinki de 1975. L'approche maltaise présentée aux premières parties de la CSCE a été basée sur le concept qu'il ne peut y avoir aucune sécurité en Europe sans sécurité en Méditerranée et vice versa.

La fonte des glaces dans le monde bipolaire à la fin des années quatre-vingt s'est répandue dans la Méditerranée et a apporté une nouvelle perspective. La chute du mur de Berlin en 1989, a annoncé le retour des États d'Europe orientale à la démocratie et la gouvernance autonome. Ces États ont finalement demandé l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN. Au sud de la Méditerranée, ces changements ont mis fin à l'alliance politique que les pays méditerranéens tenaient en deux blocs politiques.

Autres que le nouveau scénario politique, la menace de la mondialisation concerne plusieurs pays méditerranéens. L'amélioration des communications, les progrès technologiques et l'introduction de l'informatique offrent aux citoyens l'accès libre aux événements en cours et à l'information à l'échelle mondiale.

D'autre part, la libéralisation au niveau national a apporté avec elle un certain nombre de grosses préoccupations en matière de sécurité : le trafic de drogues, d'armes, le blanchiment d'argent ... la liste est sans fin! La migration irrégulière de l'Est au Sud et aussi bien que de l'Europe centrale du continent africain et du sud de la Méditerranée à l'Europe est devenue plus évidente. Ce phénomène a peu à peu diversifié ses destinations, tandis que le nombre de personnes cherchant refuge a augmenté et a continué de croître.

Manifestement, la région a aussi à supporter la vive augmentation du coût des énergies de production et des céréales.

L'attaque terroriste contre les États-Unis en 2001 a marqué durement les positions et de l'engagement. L'attribution du terrorisme est attribuée à une race en particulier et cette conviction a creusé davantage le fossé entre les civilisations.

La toile de fond de la Méditerranée ne serait pas complète sans les différends qui existent entre les États des différentes parties de la région. Le Maghreb, la mer Égée et le Moyen-Orient représentent les principales divisions qui ont tendance à devenir endémique. Ils ne portent pas avec eux la même intensité pour les processus existants. Le Maghreb se bloque sur la question de la difficulté de déterminer la forme et les modalités de la tenue d'un référendum donnant au Sahraoui la possibilité d'exprimer librement le statut

politique de leur choix. Bien que les différences dans la mer Égée restent, ils ne sont pas en surface une manière importante.

D'autre part, le Moyen-Orient se distingue. La recherche des modalités pour donner effet aux deux États est une solution complexe. Tout forum ou organisation qui a un rapport avec la région méditerranéenne doit faire face à ce problème qui a tendance à effet boule de neige sur d'autres formes de coopération régionale. C'est une question difficile qui se présente dans toutes les régions partenaires, ou forum de dialogue. Inévitablement, les parties en conflits prennent le temps d'échanger des revendications du dialogue de culpabilité, tout en recherchant la répartition de blâmer l'un de l'autre. Dans tout sommet régional, réunion ministérielle ou d'autres formes de débat, la référence à la situation dans la région est le dernier élément à être accepté et intégré dans le document. À plusieurs reprises, l'accord n'a pu être trouvé et aucun document consensuel finalisé. Tous les forums régionaux devraient être encouragés à prendre ce conflit de plus en plus comme un défi de manière à contribuer à la promotion de la paix et à la stabilité au Moyen-Orient d'où la région de la Méditerranée. La tendance à attribuer les fautes doivent être évitées tandis que des formats spécifiques devraient être mis en place, impliquant les parties au conflit, de procéder à un échange efficace de façon à contribuer à la réalisation des initiatives de paix qui sont sur la table.

En réponse à ces changements, plusieurs tentatives ont été faites depuis le dernier quart du vingtième siècle, à introduire des formes de coopération qui devraient faciliter la politique, la transition économique et sociale dont toute la région a eu à faire face. L'idée était de réunir des techniques, des soutiens financiers afin de faire exister des capacités et ressources dans la région de la Méditerranée.

## **EN CHIFFRE**

### *Le dialogue de l'ouest de la Méditerranée (5+5)*

En 1983, le Président français François Mitterrand a appelé à la création d'un forum sous forme d'une initiative en matière de sécurité rassemblant les cinq membres de l'Union du Maghreb arabe, soit l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie ainsi que leurs voisins immédiats au nord, soit la France, l'Italie, Malte, le Portugal et l'Espagne. Le dialogue méditerranéen occidental a été fondé en décembre 1990. Il s'agissait de définir une collaboration plus étroite entre les pays à l'ouest de la Méditerranée, par une coopération économique renforcée, limitant les disparités dans la croissance de la population et encourageant une gestion plus efficace des ressources afin d'augmenter l'interdépendance de la région. Un ensemble de groupe de travail a été créé afin de traiter les questions thématiques telles que l'environnement, les établissements multilatéraux de

financement, les infrastructures et le développement technologique. Malheureusement, en 1992, le processus a été arrêté. Cet arrêt est attribué au fait qu'à l'époque, la Libye était soumise aux sanctions internationales en raison de son soutien prétendu au terrorisme. En outre, l'union du Maghreb arabe a cessé de fonctionner eu égard à la situation au Sahara occidental engendrant des dissensions entre l'Algérie et le Maroc.

En 2001, le Portugal a relancé le processus et les ministres des Affaires étrangères des dix États membres se sont réunis à Lisbonne. La réunion au Portugal a été suivie des réunions annuelles tenues en Lybie, en France, en Algérie, à Malte et au Maroc. Plusieurs initiatives en cours ont depuis été lancées, concernant principalement les questions d'immigration, les initiatives en matière de défense et le tourisme. La Lybie a également pris l'initiative de tenir des réunions rassemblant les présidents des Chambres des Représentants des États membres du dialogue.

Au fil des ans, il est devenu opportun de transformer la structure du dialogue pour répondre aux imprévus quotidiens. En plus des réunions régulières des ministres des Affaires étrangères, l'originalité des groupes de travail a remplacé les réunions ministérielles sectorielles qui ont couvert des thèmes déterminés de temps à autre. À cet égard, le présent dialogue porte sur le tourisme, les affaires intérieures et de coopération en matière de défense.

## **FORUM**

### *Forum de méditerranéen*

En 1994, l'Égypte et la France ont proposé une deuxième initiative visant à inclure tous les États méditerranéens. Un noyau solide composé de onze États a été créé avec l'ambition de lancer le Forum méditerranéen lors de leur réunion à Alexandrie. Le groupe central devait être élargi de sorte à inclure tous les États méditerranéens. Toutefois, en raison des différences qui existent entre certains membres au sein du groupe central lui-même, il était impossible d'élargir le forum de manière effective. À ce jour, le Forum méditerranéen est toujours composé de l'Algérie, l'Égypte, la France, la Grèce, l'Italie, Malte, le Maroc, le Portugal, l'Espagne, la Tunisie et la Turquie.

En 2001, pendant la présidence portugaise, les trois commissions permanentes ont été supprimées. En conséquence, le Forum a conservé les réunions annuelles des ministres des Affaires étrangères et le groupe politique qui a procédé aux réunions ministérielles.

Un an plus tard, est né le processus EuroMed et l'expérience du Forum méditerranéen a donc été de courte durée. Au cours des années qui ont suivi, le Forum est devenu un rassemblement d'États partageant les mêmes valeurs qui ont en principe cherché à constituer un lobby méditerranéen pour aller plus loin dans la réalisation des objectifs du processus de Barcelone. Ce groupe a également pris une initiative très importante en élaborant et en adoptant un code de conduite destiné à lutter contre le terrorisme qui a ensuite été reproduit dans le document de clôture du 10e anniversaire du processus Euro-méditerranéen qui s'est tenue à Barcelone en 2005.

## **DE BRUXELLES A RAMBLAS**

### ***Le partenariat euro-méditerranéen***

En 1995 la première Conférence euro-méditerranéenne a été organisée à Madrid, établissant un partenariat complet entre les quinze membres de l'UE de l'époque et les douze pays partenaires méditerranéens, notamment, l'Algérie, Chypre, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, Malte, le Maroc, la Palestine, la Syrie, la Tunisie et la Turquie. La déclaration de Barcelone de 1995 adoptée par les ministres des Affaires étrangères des pays participants se composait de trois chapitres visant à établir un espace commun de paix et de stabilité, créant une région de prospérité partagée, et le développement des ressources humaines, en promouvant la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles. Le processus a été soutenu par des investissements financiers de l'Union européenne considérables.

Cette entreprise a reçu un accueil favorable de toutes les parties intéressées par la question méditerranéenne. Par le truchement d'accords d'association individuelle conclus avec une dizaine de pays partenaires méditerranéens (Malte et Chypre car les candidats pour l'adhésion à l'Union européenne disposaient de leurs propres protocoles), des progrès ont été enregistrés. Cependant, au niveau régional, le progrès a été lent et souvent stoppé en raison de la situation au Moyen-Orient. Dans certains des États méridionaux, au cours du temps, le processus a progressivement modifié sa signification. Considérant que la déclaration de Barcelone était l'instrument principal du processus, au fil du temps d'autres documents ont été produits tels que le «*Mediterranean strategy document*» (document stratégique pour la Méditerranée), la PESD (Politique Européenne de Sécurité et de Défense), la politique européenne de voisinage et des plans d'action. Certains des partenaires méditerranéens ont considéré que plusieurs de ces nouveaux instruments sont contraires à la déclaration de Barcelone. La PEV, en particulier, a été conçue à l'attention des États périphériques européens et, plus tard, étendue au partenariat méditerranéen.

Tous les pays partenaires méditerranéens ne sont pas disposés à finaliser des accords sur la politique européenne de voisinage.

L'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux États membres en 2004 a augmenté le nombre d'Etats européens à vingt sept, tandis que le nombre de pays partenaires méditerranéens avec l'adhésion de Malte et de Chypre à l'Union européenne a été réduit à dix. Plusieurs tentatives ont été faites pour rétablir l'équilibre entre les deux groupes. Une commission d'étude a également été mise en place en 2006 afin d'examiner les méthodes de travail du processus, afin d'améliorer la propriété. Après le dernier élargissement de 2007, avec l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, l'UE se compose actuellement de 27 Etats membres.

## **PERSONNALISATION DU PROCESSUS DE BARCELONE**

### ***Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée***

Au cours de sa campagne présidentielle et ses premiers jours à l'Elysée, le président français Nicolas Sarkozy a appelé à la mise en place d'une Union méditerranéenne. L'Ambassadeur de France Alan Leroy, qui est responsable du projet, a également abordé l'APM à Malte en Novembre 2007, où il a illustré la vision de Nicolas Sarkozy pour la Méditerranée. Le projet comprend des initiatives basées par secteur. Toutefois, après une période de gestation politique, le processus de Barcelone : l'Union pour la Méditerranée a été lancée le 13 Juillet 2008 à Paris par le Sommet des chefs d'État ou de gouvernement. Le processus de Barcelone: l'Union pour la Méditerranée est composée de tous les États membres de l'Union européenne avec en plus la Bulgarie et la Roumanie, de l'ensemble des non partenaires de l'UE méditerranéenne avec l'Albanie, la Mauritanie, Monaco, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro.

L'accent de cette nouvelle mise en place est basé sur la copropriété entre les partenaires. Le Sommet a décidé d'introduire un système de coprésidence, une commission mixte permanente qui sera composé et basé des fonctionnaires de Bruxelles et d'un secrétariat. Le plus novateur est basé principalement sur des projets régionaux, des réalisations de ce qui semble dépendre d'une base d'essais public/privée.

Les tentatives sont en cours pour donner effet à la Déclaration qui a été souscrit par le chef du gouvernement de Paris. Le résultat de cet exercice fera l'objet d'un document qui sera conclu par les ministres des Affaires étrangères du Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée, lors de leur réunion qui doit se tenir à Marseille en Novembre 2008.

## **LEGALISER DES ANNEES DE COLLABORATION**

### *Assemblée parlementaire de la Méditerranée*

En 2006, les représentants parlementaires des États littoraux de la Méditerranée se sont rencontrés à Amman, en Jordanie, aux fins d'établir l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM). L'Assemblée rassemble tous les représentants méditerranéens sur un pied d'égalité en vue de discuter des questions qui revêtent une importance directe pour ceux-ci ou pour la région. Il convient de rappeler que la diplomatie parlementaire entre les États méditerranéens a pris la forme d'une Conférence interparlementaire sur la Sécurité et la Coopération en Méditerranée (CSCM) qui a vu le jour à Malaga en 1992. En 1995, la CSCM a tenu une réunion à La Valette au cours de laquelle le parlement maltais a proposé l'établissement d'une Association des États méditerranéens composée d'un Conseil, d'une Assemblée et d'un Secrétariat. Cette réunion fut suivie d'une autre réunion qui s'est tenue en 2000 à Marseille à l'occasion de laquelle un accord a été conclu relatif à la «création, à long terme, de l'Assemblée parlementaire des États méditerranéens.» Le Comité de coordination s'est réuni à Nice afin de déterminer le statut de l'APM qui a été adoptée lors de la quatrième et ultime CSCM organisée à Nauplie, en Grèce en 2005. Le projet a été inauguré à Amman en 2006 où l'Assemblée a adopté les instruments principaux de la nouvelle assemblée et a accepté de fixer le quartier général de l'APM à Malte. L'APM est depuis passée à l'action et dans un court délai d'un an, elle a déjà obtenu de la reconnaissance et a adopté plusieurs résolutions.

L'APM représente le bras parlementaire du dialogue régional, l'importance est qu'on interprète la latitude et que les parlementaires bénéficient du traitement avec le gouvernement et leur circonscription.

L'APM a démontré que sa personnalité unique est basée sur l'égalité de participation et de statut commun partagé par tous les États membres qui composent le littoral méditerranéen. Le concept devrait être soutenu en ce sens et que toute avancée enregistrée par l'APM pourrait être prise en compte par d'autres organismes régionaux et sous régionaux.

## **Dialogue méditerranéen et diplomatie**

### *Indépendance et complémentarité*

Il existe un fort lien entre les trois piliers qui bien qu'étant indépendants, se complètent les uns les autres.

Il est important de prendre en considération la valeur intrinsèque de chacune de ces instances qui peuvent s'étendre vers les nouvelles ambitions de la Méditerranée. Ces organismes sont distincts l'un de l'autre, mais elles couvrent des domaines communs qui traitent de la Méditerranée, quoique à partir de différentes perspectives. Ensemble, ils prennent la forme de cercles concentriques, de terrain d'entente qui doit servir à harmoniser l'approche collective vers des objectifs prédéterminés.

Il est facile de renoncer aux différents groupes sur la base de copie. Ce n'est pas correct car la composition et les objectifs de chacun sont différents. Cette expérience n'est pas exclusive à la Méditerranée. Par exemple, l'Europe elle-même se compose de nombreux organismes qui prennent la forme des syndicats, des conseils, des assemblées et organes sous-régionaux. Néanmoins, pris ensemble, ils contribuent à l'amélioration du continent européen à partir de différentes latitudes.

Le défi est de rendre ce dialogue plus diversifié et plus cohérent. En d'autres termes, il est nécessaire de découvrir la façon de diriger les contributions collectives de ces organismes dans une approche holistique. Cette tentative unique conduit à renforcer le soutien mutuel afin d'éviter la fragmentation. Une certaine forme de dialogue entre les organes qui traitent des problèmes de la Méditerranée devrait sans aucun doute aider à tracer la voie de la solidarité et la coopération au sein de la Méditerranée.

**Alfred A. Zarb**  
**La Valette, Malte**